

NOUVELLES MESURES

Dé-confinement : 46% de la population espagnole entrera dans la Phase II du dé-confinement dès lundi 25 mai prochain. Le Ministère de la Santé a également autorisé le passage de la Communauté de Madrid, de l'aire urbaine de Barcelone et de la majeure partie de Castille-Léon, qui étaient toujours en Phase 0, en Phase I à cette même date.

En outre, un [nouvel arrêté ministériel](#) a été publié aujourd'hui (22/05) au Journal Officiel (Boletín Oficial del Estado - BOE) limitant les restrictions du confinement dans les municipalités de moins de 10 000 habitants et de densité de population inférieure à 100 habitants/km². Désormais, ces municipalités ne seront plus soumises aux plages horaires pour les promenades et les activités sportives individuelles non professionnelles, ni à la limitation à un adulte pour les promenades avec les enfants de moins de 14 ans.

Le Congrès des Députés adopte le prolongement de l'état d'alerte jusqu'au 7 juin inclus grâce à l'appui des partis Ciudadanos (10 députés) et PNV (6 députés). L'accord avec Ciudadanos a finalement raccourci la durée de cette nouvelle prolongation à 15 jours alors que l'exécutif souhaitait adopter un dernier prolongement de l'état d'alerte de 35 jours, soit jusqu'au 27 juin, afin de couvrir toute la période prévue de dé-confinement du pays. **Comme annoncé, le Parti Populaire, principal parti de l'opposition de droite, a voté contre le prolongement** après trois premiers votes positifs puis son abstention lors du vote précédent. Lors du Conseil des Ministres extraordinaire tenu ce vendredi 22/05, le gouvernement a officiellement adopté le prolongement de l'état d'alerte jusqu'au 6 juin inclus. **Forte polémique** après l'accord signé le 20 mai entre PSOE et Podemos d'une part et EH Bildu d'autre part et mentionnant la réforme du marché du travail de 2012.

Le Ministère de la Santé a publié le 20/05 au BOE [un arrêté](#) relatif à l'obligation de l'utilisation de masques dans les espaces fermés et sur la voie publique, si la distance de sécurité de 2 mètres est impossible à respecter. Cette obligation est en vigueur dès jeudi 21 mai et est obligatoire pour toutes les personnes ayant plus de 6 ans (et est recommandée pour les enfants de 3 à 6 ans), sauf pour celles souffrant de problèmes respiratoires et pour celles en situation de dépendance ou de handicap rendant impossible l'utilisation du masque. De même, le port du masque n'est pas obligatoire pour les activités incompatibles par définition avec celui-ci (par exemple, manger ou boire). **Un [nouvel arrêté](#) a été publié le 21/05 concernant l'usage obligatoire du masque dans les transports par bus, par voie ferrée, aérienne et maritime.** Ce nouveau texte détaille les conditions d'occupation de véhicules de transport terrestre et interdit l'accès aux ports espagnols pour navires de croisière étrangers dont le « port d'attache » n'est pas en Espagne.

La 3^{ème} Vice-présidente et Ministre de L'Économie et de la Transformation Numérique, Nadia Calviño, a confirmé le 20/05 au Congrès des Députés que l'Espagne prépare un projet pilote d'application mobile pour le suivi des contacts des personnes ayant contracté le Covid-19. Ce projet pilote sera développé aux Îles Canaries et, selon le journal *El País*, reposera sur le modèle décentralisé DP-3T développé par l'ingénieur espagnol Carmela Troncoso à l'Université Polytechnique de Lausanne sur la base du système interopérable offert par Google et Apple. Cette initiative constitue la 1^{ère} de l'Espagne en ce sens et comptera avec l'appui du gouvernement régional, très intéressé avec ce dispositif à garantir la saison estivale en permettant le retour du tourisme international en 2020.

Le Trésor espagnol a réalisé avec succès une émission d'obligations d'une durée allant de 3 à 46 ans à hauteur de 6,9 Md €, le 21/05. La demande totale a atteint 10,6 Md €. L'institution a également annoncé une prévision d'émission brute de 297 Md €, avec une émission nette de 130 Md €, pour l'année 2020, soit presque 100 Md € supplémentaires par rapport aux prévisions pré-crise (32,5 Md € d'émission nette initialement prévue pour 2020).

ANALYSES MACROECONOMIQUES

COMMISSION EUROPEENNE

La Commission a communiqué ce mercredi 20 mai ses recommandations pour l'Espagne dans le cadre du Semestre Européen. Dans ce contexte exceptionnel, la Commission recommande de :

1. Prendre toutes les mesures nécessaires « pour lutter efficacement contre la pandémie, soutenir l'économie et encourager la reprise », notamment en ce qui concerne l'appui au système de santé, les professionnels de la santé, les médicaments et les infrastructures essentielles ;
2. Soutenir l'emploi et améliorer les dispositifs de revenu minimum et aides octroyées aux familles ;
3. Maintenir des systèmes efficaces pour fournir des liquidités aux PME et aux travailleurs indépendants ;
4. Investir dans la transition écologique et numérique ;
5. Améliorer la coordination entre les administrations et renforcer le dispositif encadrant les marchés publics.

Le gouvernement a indiqué partager les recommandations de la Commission et a garanti une « politique budgétaire responsable » pendant et après la crise du Covid-19.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón,
Ainhoa San Martín, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.